

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
- préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et
de l'instauration de périmètres de protection
- relatif aux demandes d'autorisation de prélèvement et de
distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine
du forage du Moulinot sur la commune de POMPORT
présentées par le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24)
et le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) Coteaux Pourpres

Par arrêté n° BE 2023-05-02 du 4 mai 2023, l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et l'instauration de périmètres de protection, relative aux demandes d'autorisation de prélèvement d'eau et de distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine, du forage du Moulinot, sur la commune de POMPORT, présentées par le SMDE 24 et le SMAEP Coteaux Pourpres, prévue initialement du mercredi 26 avril 2023 à 9h au vendredi 26 mai 2023 à 17h, est prolongée pour une durée de sept jours, soit jusqu'au vendredi 2 juin 2023 à 17h.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence supplémentaire le vendredi 2 juin 2023 de 9h à 12h, en mairie de POMPORT.

Les autres modalités d'organisation de l'enquête sont inchangées.